

CSFPT : neuf textes pour illustrer les injonctions paradoxales du Gouvernement

Neuf textes ont été soumis aux membres du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale ce jour. Tous illustrent les injonctions paradoxales du Gouvernement.

- L'indemnité de feu des sapeurs-pompiers professionnels : pas applicable avant que les SDIS ne s'en saisissent et au mieux à l'automne 2020 ! Cette augmentation avait pourtant été annoncée dès janvier par le Gouvernement pour calmer un conflit de plus de sept mois...
- La prime « Grand âge » qui ne sera pas immédiatement versée aux agents des EHPAD et qui exclue une partie des « premiers de corvée » de la crise sanitaire du COVID-19 ! Alors qu'elle est applicable à compter du 1er janvier 2020 pour les agents de la fonction publique hospitalière, elle ne le sera qu'au 1er mai pour les agents de la fonction publique territoriale...
- Les personnels médicaux et paramédicaux auront des grilles indiciaires au rabais. La fonction publique territoriale reste le versant encore une fois dépréciée. Le Gouvernement, donne la priorité aux agents de l'Etat et prône aussi, l'intégration facilitée des gendarmes et des policiers nationaux au détriment de la carrière des policiers municipaux.
L'unicité du Statut de la Fonction publique est pourtant essentielle pour permettre les passerelles entre les trois versants !
- Le forfait mobilité durable, de 400 euros dans le privé, est limité à 200 euros dans le public. Ce texte démontre à lui seul que, pour le Gouvernement, l'harmonisation public-privé passe uniquement par la baisse des droits des fonctionnaires (augmentation progressive des jours de carence, temps de travail, congés, retraites, et maintenant les jours garde d'enfant !).
- Enfin, à l'heure où l'urgence climatique amène les employeurs territoriaux à favoriser et à accompagner le changement des habitudes de déplacement de leurs agents, ce texte vient bloquer leurs ambitions puisqu'il se substitue au remboursement transport collectif et n'est pas cumulatif...

Passer du « monde d'avant » au « monde d'après », nécessite de géolocaliser le « *nouveau chemin* » !...

1^{er} juillet 2020